

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale spéciale de l'APELNRN, tenue le 19 mai 2018 à 10h00 à la salle communautaire de Saint-Jean-de-Matha.

Le président de l'Association souhaite la bienvenue aux membres et constate qu'il y a quorum.

1- Ordre du jour : L'avis de convocation a été transmis dans les délais prévus par le règlement intérieur actuel et ne peuvent être traités que les sujets apparaissant que les sujets mentionnés. Il est proposé par Bernard Chassé et secondé par Louise Plante que l'ordre du jour soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

2- Président et secrétaire de l'assemblée : Il est proposé par Bruno Boulanger et secondé par Michel Lanthier que Michel de Broux agisse comme président d'assemblée et que Jean-Pierre Morin agisse comme secrétaire. Adoptée à l'unanimité.

3- Examen et adoption du Code d'éthique pour les activités nautiques : Jean-François Champoux présente un projet de code nautique qui a été préparé par un comité composé de Marie-Claude Boyer, Bruno Boulanger et Hubert Montcalm. Ce projet a été étudié par le Conseil d'administration et approuvé. M. Champoux expose les grandes lignes du Code qui est un code d'adhésion volontaire pour une meilleure cohabitation sur les plans d'eau.

Après la présentation, des commentaires sont formulés par les membres sur différents aspects du code, dont l'importance de laver les bateaux et la problématique de la boue soulevée par les bateaux wakeboard.

M. Champoux déclare que la situation sera réévaluée à la fin de la saison et que des correctifs pourront être apportés pour les autres années.

Il est proposé par Mme Louise Durand et secondé par Régis Cooms que le Code soit adopté tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

4- Examen et adoption du Code d'éthique des Riverains :

Jean-François Champoux présente ensuite le projet de code d'éthique des riverains et élabore sur les 4 lignes directrices dudit code. Il mentionne que le code sera corrigé afin de tenir compte des activités des hydravions sur le lac. Sur la question des locations à court terme genre Airbnb M. Picard mentionne que les trois municipalités sont à préparer une réglementation sur le sujet.

Il est proposé par Bruno Boulanger et secondé par André Gagnon que le Code soit adopté tel que modifié. Adoptée à l'unanimité.

5- Augmentation de la cotisation annuelle de l'APELNRN :

Michel Lavoie trésorier de l'association informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter la cotisation annuelle à 20.00\$ afin d'améliorer le fonds de roulement. Cette augmentation a été approuvée par le conseil d'administration.

Il est proposé par Robert Martel et secondé par Louise Durand que la cotisation annuelle soit augmentée à 20,00\$. Adoptée à l'unanimité.

6- Examen et adoption du nouveau règlement intérieur de l'Association :

Michel de Broux expose les changements que le conseil désire apporter au règlement intérieur afin de le rendre conforme aux us et coutumes actuels en pareille matière. La qualification de membres a été modifiée ainsi que l'abandon des majorités qualifiées. La procédure de vote lors des assemblées générales a également été modifiée.

Il est proposé par Michel Chapman et secondé par Bernard Chassé que le projet de règlement intérieur soit adopté. Adopté à la majorité avec deux dissidences.

7- Accès au Lac, barrière et vignettes :

M. Jean-Pierre Ménard expose les conditions du mandat obtenu par l'APELNRN des trois municipalités pour la gestion de la rampe d'accès public aux plans d'eau. Il répond aux questions et commentaires des membres présents et déclare qu'à la fin de la saison une analyse en sera faite pour améliorer la procédure au besoin.

8- Fin de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Normand Daigneault et secondé par Pierre Dumouchel que l'assemblée soit levée. Adoptée à l'unanimité. L'assemblée se termine donc à 11h51.

Michel de Broux président de l'assemblée

Jean-Pierre Morin secrétaire de l'assemblée